

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°398 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 27 novembre au 3 décembre 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 3 décembre 2023, au moins 678 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>TABLE DES MATIERES</i>	<i>PAGES</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I.CONTEXTE</i>	4
<i>I.1. POLITIQUE</i>	4
<i>I.2. ECONOMIQUE</i>	5
<i>I.3. SECURITAIRE</i>	5
<i>I.4. JUSTICE</i>	7
<i>II.DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	7
<i>II.1. DROIT A LA VIE</i>	7
<i>II.1.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	8
<i>II.2. DROIT A LA LIBERTE</i>	9
<i>II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	9
<i>II. 2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	9
<i>III. DROITS CATEGORIELS</i>	9
<i>III.1. DROITS DE L'ENFANT</i>	9
<i>IV.CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT	: <i>Agent de Transmission</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Libération de la Démocratie</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FIGA	: <i>Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PAEEJ	: <i>Programme d'Autonomisation Economique et d'Emplois des Jeunes</i>
REGIDESO	: <i>Régie des Eaux</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, économique, sécuritaire et judiciaire ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 12 personnes tuées dont 7 cadavres retrouvés, 1 personne enlevée et/ou portée disparue, 1 personne torturée et 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes et 3 mineurs tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

1. CONTEXTE

1.1. POLITIQUE

Déclaration du parti CNL d'Agathon Rwasa consécutive à l'expiration du délai des sanctions

En date du 3 décembre 2023, la direction du parti CNL d'Agathon Rwasa a sorti une déclaration consécutive à l'expiration du délai des sanctions injustes et arbitraires imposées à son encontre par le ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique en vertu de l'article 62 al.2 de la loi régissant les partis politique au Burundi.

Au début de cette déclaration, le parti CNL rappelle que les sanctions prises à son encontre en date du 3 juin 2023 étaient injustes et arbitraires mais aussi prend fin en date du 1^{er} décembre 2023. La direction du parti CNL fait aussi savoir que l'article 62 alinéa 2 de la loi régissant les partis politiques stipule que la mesure de suspension et de fermeture ne peut excéder six mois et invite les membres du parti CNL de vaquer librement et normalement aux activités dudit parti.

Selon toujours cette déclaration, le parti CNL rappelle que les échéances électorales approchent et invite ses membres et ses sympathisants de se préparer en conséquence et conformément aux textes juridiques nationaux tels que la constitution, la loi électorale, la loi sur les partis politiques, la loi portant réglementations des manifestations sur la voie publique et réunions politiques ainsi que la nouvelle loi sur le découpage territorial.

Le parti CNL termine sa déclaration par des doléances émises sous forme des recommandations à l'endroit du ministre de l'intérieur, du développement et de la sécurité publique, aux membres de ce parti, aux groupes qui se sont rebellés contre la direction du parti, aux confessions religieuses et à la société civile, aux autres partis politiques et à la communauté internationale.

Le Ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, Martin Niteretse a réagi à cette déclaration sur les ondes de la Radiotélévision Isanganiro en disant que les sanctions prises à l'encontre du parti CNL n'avaient pas un délai fixe mais que c'était pour la résolution interne de la crise au sein dudit parti.

1.2. ECONOMIQUE

Forum national du secteur privé : 2^{ème} édition

Le gouvernement burundais, la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi, la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale ont organisé en dates du 27 au 28 novembre 2023 dans la capitale économique, la deuxième édition du forum national sur le secteur privé sous le thème : « Dialogue Public-Privé, levier d'une croissance économique inclusive ».

Dans ce forum, il était question de faire l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la première édition et mettre en place un mécanisme de suivi. Les investisseurs privés ont parlé des défis liés à la mauvaise gouvernance (corruption, favoritisme, fraude, concurrence déloyale, etc.), au manque d'infrastructures de base (l'eau, l'électricité, l'internet, les routes, etc.) et l'accès aux crédits qui constituent une barrière pour investir au Burundi. Ils ont aussi dénoncé l'ingérence de l'Etat dans les entreprises privées.

Le Chef de l'Etat a promis de mettre en œuvre toutes les recommandations et a appelé les services techniques concernés d'agir sans tarder. Il a informé aussi que le défi du déficit énergétique sera résolu avec la finalisation des projets de construction des barrages hydrauliques en cours. La mise en place du PAEEJ, de la banque des femmes, du FIGA intervient dans le but de faire face aux problèmes de manque de financement, notamment pour certaines catégories de personnes entre autres les jeunes et les femmes. Lors de ce forum, il a été révélé que 95 % de la main d'œuvre du secteur privé provient des petites et moyennes entreprises contre 5 % pour les grandes entreprises¹.

1.3. SECURITAIRE

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 2 décembre 2023, sur les rives du lac Tanganyika, colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé. Selon Célestin, chef de colline Kinyinya I, la victime a été tuée ailleurs par des gens non identifiés qui l'ont amené à cet endroit. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des traces au niveau du cou montrant qu'il a été tué étranglé. Ce corps a été évacué par la population de la localité vers la morgue de l'hôpital Baho de Kajaga sur l'ordre de ce chef de colline.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 2 décembre 2023, sur la colline Bugera, commune Ndava, province Mwaro, un corps sans vie d'Aimable Irakoze, âgé de 13 ans, élève en 4^{ème} à l'ECOFO Bugera a été retrouvé par des enfants qui cherchaient du bois de chauffage dans un boisement d'eucalyptus couvert de branchages. Selon des sources sur place, le corps était décapité et la victime était introuvable

¹<https://www.yaga-burundi.com/2023/umuzinga-day2-defis/>

depuis le 28 novembre 2023 quand il allait chercher le bois de chauffage. Il a été enterré par sa famille.

Une femme tuée et une autre blessée en commune Ntega, province Kirundo

Dans la soirée du 29 novembre 2023, sur la colline Susa, zone Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, Pélagie Misigaro, âgée de 50 ans, a été tuée suite aux conflits fonciers à coups de machettes par Elias Habiyambere, âgé de 57 ans, son ancien mari qui se sont séparés il y a 10 ans. Selon des sources sur place, le tribunal avait partagé en deux la propriété familiale, une part pour la femme avec ses deux enfants et une autre pour son ancien époux. Selon les mêmes sources, une fille de la victime qui avait mis au monde deux enfants mais sans être mariée, s'est rendu dans la propriété appartenant à son père pour couper un régime de banane. Le présumé auteur a pris une machette et est allé réclamer de lui remettre ce régime de banane et au cours des disputes, il a tué Pélagie à coups de machettes et blessant cette fille-mère. Jean Pierre Mbanzabugabo, administrateur de la commune Ntega confirme l'information tout en précisant que l'auteur du crime est pour le moment dans les mains de la police.

Une femme tuée en commune Muhanga, province Kayanza

En date du 30 novembre 2023, vers 19 heures, sur la colline Muhanga, zone Rwuya, commune Muhanga, province Kayanza, Béatrice Butoyi, âgée de 65 ans a été tuée poignardée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces derniers l'ont attaqué devant son domicile et l'ont tuée à coups de poignards avant de prendre le large. Le corps de la victime était allongé devant l'entrée de son domicile.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutaho, province Gitega

En date du 28 novembre 2023, sur la sous-colline Karehe, colline Nyangunyu, commune Mutaho, province Gitega, Daniel Ndayatuke, âgé de 42 ans, cultivateur et marié a été retrouvé pendu dans sa chambre à coucher. Selon des sources sur place, la victime vivait avec ses deux enfants, l'un de 9 ans et l'autre de 10 ans dans sa maison tandis que sa femme et son fils Jonas Irankunda, âgé de 17 ans, avaient quittés la maison suite aux querelles répétitives de ce couple. La victime avait juré de tuer son fils Jonas et sa femme raison pour laquelle ces derniers l'ont quitté car il avait des troubles mentales. Selon les mêmes sources, un de ses enfants a alerté les voisins, le chef de colline et l'OPJ, Ferdinand Irambona après avoir constaté que la chambre était toujours fermée jusqu'à 8 heures. Ils ont trouvé le corps pendu à l'aide d'une corde tendue sur les planches de la charpente. L'enterrement a eu lieu le même jour dans l'après-midi sur l'ordre de l'administration et de la police.

Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 24 novembre 2023, vers 7 heures, sur la sous colline Kayogoro, colline, commune et province Muramvya, un corps sans vie d'Inès Niyongere, âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} année à l'ECOFO Muramvya III, a été retrouvé dans un champ de maïs. Selon des sources sur place, des écoliers qui se rendaient à l'école ont vu le corps sans vie d'Inès et ont alerté les gens des environs. Selon les mêmes sources, la victime a été poignardée au niveau du sein gauche, et d'après les rapports médicaux, elle présentait des signes de viol. Yves Arakaza, motard, copain de la victime, a été arrêté pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

En date du 30 novembre 2023, sur la colline Taba, commune Mugamba, province Bururi, un corps sans vie de Bernard Nishirimbere, âgé de 27 ans, a été retrouvé dans une plantation des cèdres. Selon des sources sur place, ce corps sans vie a été retrouvé par des passants avec deux casiers de Primus à côté de lui qu'il venait de s'approvisionner au dépôt à Taba. Le corps de la victime ne présentait aucune blessure sauf qu'il était entouré par les restes de 5 bouteilles cassées. Il a été enterré par sa famille le même jour.

I.4. JUSTICE

Campagne de désengorgement des prisons

En date du 27 novembre 2023, une campagne d'inspections des prisons a commencé par la prison centrale de Mpimba. cette campagne va examiner des dossiers et les listes des fins peine, avec contraintes ou sans contraintes par corps, des dossiers des prévenus fixés devant les juridictions par catégories d'infractions, les prévenus libérés en chambre de conseil qui restent en détention sous mandat de ré-arrestation ou non, les prévenus sous mandat d'arrêt provisoire, les listes et les dossiers de tous les condamnés définitifs, les malades mentaux, ceux atteints de maladies incurables, ceux ayant d'autres infirmités notoires. Les dossiers des femmes et celles détenues avec des nourrissons seront également examinés.

Les conditions qui seront considérées pour le désengorgement sont entre autres les prévenus mis en liberté en chambres de conseil, les prévenus acquittés, les prévenus ayant bénéficié la liberté conditionnelle, les prévenus ayant purgé leurs peines même s'ils sont condamnés débiteurs des dettes mais que les jugements ou arrêts n'aient pas prescrit des contraintes par corps.

Procès de flagrance en commune et province Kayanza

En date du 27 novembre 2023, dans un procès de flagrance du tribunal de résidence de Kayanza, Déo Nizigiyimana alias Taichi, âgé de 39 ans, AT du commissaire provincial de Kayanza, a été accusé d'avoir violé C.N, âgée de 11 ans, originaire de la zone Kabuye, province Kayanza, élève en 3^{ème} année à l'ECOFO Ntarambo. Le TGI Kayanza l'a condamné d'une peine de servitude pénale à perpétuité et un dédommagement de 5 millions de fbu.

II.DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

II.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un membre du parti CNDD-FDD tuée en commune Mpanda, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2023 indique qu'en date du 26 novembre 2023, sur la colline Masha, commune Mpanda, province Bubanza, Adrien Sibomana, âgé de 37 ans, membre du parti CNDD-FDD, vendeur des boissons prohibées appelé « *Kanyanga* » a succombé à ses blessures lui infligés par deux policiers accompagnés par des Imbonerakure dont

Eric Nzambimana. Selon des sources sur place, la victime a été battue à l'aide des gourdins par ces présumés auteurs qui étaient à la recherche des distillateurs de cette boisson. Adrien a été évacué à l'hôpital Mpanda où il a rendu l'âme. En date du 1er décembre 2023, le corps de la victime a été inhumé au cimetière de Musenyi de la même commune en présence de Nadine Nibitanga, administratrice de cette commune. Quatre personnes dont 2 civiles et 2 policiers sont détenus au cachot du commissariat de police à Bubanza pour des raisons d'enquêtes.

Deux personnes tuées en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 2 et du 3 décembre 2023, vers 8 heures, sur la 4^{ème} et 5^{ème} transversale, commune Buganda, province Cibitoke, deux hommes non identifiés ont été tués à l'aide des machettes par Omar ndayizeye, Wilson Gikoko de la transversale 4 colline Gasenyi rural, Camarade Gihaha, Makwaza nibizi et Marobe ndakugarika de la transversale 3 colline Gasenyi rural, commune Buganda, province Cibitoke, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, les cadavres de ces deux hommes décapités ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon les mêmes sources, ces cadavres ont été enterrés dans les mêmes endroits de découvertes par la population de la localité sur l'ordre de l'administrateur de Buganda, Pamphile Hakizimana. Les auteurs de ce meurtre ont été arrêtés avant par la police et ils sont tous incarcérés au cachot du commissariat de la police Cibitoke.

II.1.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.3. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2023 indique qu'en date du 21 novembre 2023, vers 6 heures, au quartier Kigwati-Rugogwe, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un nommé Mugisha, âgé de 23 ans, a été tabassé par Léonard Gakera, âgé de 53 ans, membre du parti UPRONA et adjoint du chef de quartier, Juvénal Havyarimana, âgé de 50 ans, Muhimpundu, âgé de 42 ans, chef de dix ménage, et Thierry, âgé de 27 ans, motard, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé d'avoir volé un bidon vide de 20 litres chez son voisin mais la victime a refusé les accusations et ils l'ont battu jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Selon les mêmes sources, ils l'ont conduit à la police mais arrivé au cachot, il a commencé à pisser du sang et les policiers ont refusé de l'admettre et ont exhorté ceux qui l'ont battu de le transporter à l'hôpital où il a passé trois jours. Les auteurs ont payé la facture des soins mais n'ont pas été inquiétés.

II.2. DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 27 novembre 2023, vers 13 heures, à la REGIDESO, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Éric Ndayishimiye a été arrêté à son travail à la REGIDESO par le responsable du SNR en Mairie de Bujumbura, Eliphaz Niyongabo. Selon des sources sur place, la victime a été embarquée dans le véhicule de ce responsable du SNR et conduite dans un lieu inconnu et les mobiles de son arrestation restent inconnus.

II. 2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un administratif arrêté en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2023 indique qu'en date du 26 novembre 2023, vers 8 heures, au quartier Kajiji, commune Muha, Bujumbura Mairie, Ferdinand Minani, Imbonerakure, chef de quartier Kajiji et beau-frère de l'ancien premier Ministre, Alain Guillaume Bunyoni a été arrêté par des agents du SNR chez lui. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du SNR, tout près de la cathédrale Régina Mundi puis transféré à la prison centrale de Mpimba.

Un administratif arrêté en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2023 indique qu'en date du 26 novembre 2023, vers 8 heures, au quartier Musama, commune Muha, Bujumbura Mairie, Emmanuel Mpawenimana, Imbonerakure, chef de quartier Musama et beau-frère de l'ancien premier Ministre, Alain Guillaume Bunyoni a été arrêté par des agents du SNR chez lui. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du SNR, tout près de la cathédrale Régina Mundi puis transféré à la prison centrale de Mpimba.

III. DROITS CATEGORIELS

III.1. DROITS DE L'ENFANT

Un nouveau-né tué en commune Buraza province Gitega.

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 27 novembre 2023 indique qu'en date du 21 novembre 2023, sur la colline Gitaramuka, commune Buraza, province Gitega, Francine Nduwayezu, âgée 20 ans a mis au monde un bébé et l'a tué avec complicité de Rose Njebareretse sa mère. Selon des sources sur place, après le forfait, elles ont pris le cadavre et l'ont emballé dans un sac pour aller le jeter dans un trou situé sur la colline avoisinante. Selon les mêmes sources, le lendemain, le sac contenant le corps a été retrouvé par les passants et les enquêtes ont été menées

Francine et Rose ont été arrêtées et sont incarcérées à la prison centrale de Gitega. L'enterrement de ce bébé a eu lieu en date du 22 novembre 2023 sur ordre de l'administration et de la police.

Un nouveau-né tué en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2023 indique qu'en date du 30 novembre 2023, vers 8 heures, sur la colline Buhanda, commune Mubimbi, province Bujumbura rural, un nouveau-né a été tué par sa mère Raïssa Mucoiwimana, âgée de 18 ans. Selon des sources sur place, Raïssa a accouché lorsqu'il n'y avait personne à la maison et elle l'a jeté dans la toilette. Le présumé auteur a été arrêté par la police puis conduit au cachot du poste de police de la commune Mubimbi.

IV. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.